



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression de postes dans le Cantal

Question écrite n° 4428

Texte de la question

M. Jean-Yves Bony alerte Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le projet de suppression de 31 postes d'enseignants dans l'académie de Clermont-Ferrand, dont 11 postes pour le seul département du Cantal, alors même que le Gouvernement avait affiché sa volonté de n'en supprimer aucun dans le premier degré lors des discussions du projet de loi de finances pour 2025. Si la démographie scolaire diminue en France (98 000 élèves en moins), la baisse est limitée dans le Cantal (seulement 145 élèves en moins) ; l'effort de redéploiement des moyens n'est donc ni proportionnel ni juste. Par ailleurs, ces suppressions engendreraient une augmentation du nombre d'élèves par classe, réduiraient la qualité d'accompagnement pédagogique de chaque enfant et dégraderaient les conditions de travail des enseignants. Enfin, l'école est un service public essentiel pour la cohésion sociale, le maintien de la population et l'attractivité des territoires ruraux. Ce projet suscite donc légitimement colère et incompréhension des habitants du Cantal. Cette incompréhension est d'autant plus grande que le programme « France ruralité », présenté en 2023, prévoyait une visibilité à trois ans sur les effectifs dans l'éducation nationale afin de permettre aux collectivités d'anticiper les décisions prises par l'État en la matière. Or la suppression desdits 11 postes va à l'encontre de cet engagement et ne fait que renforcer le sentiment d'abandon des habitants des communes concernées. Il lui demande à cet égard si elle va reconsidérer cette question d'une importance majeure pour les territoires ruraux, dont le Cantal, et se conformer aux engagements pris par l'État.

Texte de la réponse

Le budget de l'éducation nationale reste le premier budget de la Nation. Les moyens en emplois pour la rentrée 2025 ont été fortement réévalués, par rapport au projet de loi de finances déposé en octobre 2024, afin de répondre aux enjeux du système éducatif. Ainsi, le Gouvernement prévoit un maintien global des emplois d'enseignants et la création de 2 000 postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Ce maintien global des moyens d'enseignement s'inscrit dans la perspective d'une année scolaire 2025-2026 qui sera à nouveau marquée par une diminution forte du nombre d'élèves de l'ordre de 92 700, poursuivant une tendance démographique observée depuis plusieurs années. Il est prévu une baisse de 80 800 élèves dans le premier degré public et de près de 11 900 élèves dans le second degré public. L'amélioration des taux d'encadrement se poursuivra donc en 2025 grâce à des suppressions de postes limitées à 470 emplois : le nombre d'élèves par classe va ainsi atteindre son plus bas niveau historique à moins de 21,1 élèves par classe en moyenne à la rentrée scolaire 2025 alors qu'il accueillait 23,2 élèves par classe en moyenne en 2017. S'agissant de l'académie de Clermont-Ferrand, les mesures de rentrée correspondent à un retrait de 31 postes. Ce niveau tient compte à la fois du rééquilibrage entre académies et de la nécessité de préserver l'école rurale malgré une baisse démographique forte. Compte tenu de la baisse du nombre d'élèves prévue (1 648 élèves entre les rentrées 2024 et 2025, soit - 1,8 %), le seul maintien du taux d'encadrement aurait pu conduire à une reprise de près de 100 emplois. Les mesures de rentrée décidées conduisent donc à un taux d'encadrement en hausse, de 6,36 professeurs pour 100 élèves à la rentrée 2025 contre 6,28 à la rentrée 2024. La répartition des mesures de rentrée entre les quatre départements de l'académie garantit l'augmentation ou le maintien du taux

d'encadrement pédagogique par rapport à 2024 dans tous les départements. La suppression de 11 postes dans le département du Cantal permet de maintenir son taux d'encadrement à 8,04 professeurs pour 100 élèves à la rentrée 2025. Ce taux, le plus fort de l'académie, prend en compte le caractère rural du département (16,9 élèves par classe en moyenne) - soit un taux d'encadrement beaucoup plus favorable que la moyenne nationale - et assure la préservation des petites écoles rurales. Ces éléments ont fait l'objet d'un dialogue nourri avec les préfets de département, les partenaires sociaux aux niveaux académique et départemental, ainsi qu'avec les élus locaux dans chaque conseil départemental de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Bony](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4428

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 mai 2025

Question publiée au JO le : [25 février 2025](#), page 1141

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2025](#), page 4382